## MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY

PROVINCE DE QUÉBEC
AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord :

1- QUE lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 15 décembre 2022, le conseil a adopté le règlement numéro 2022-749 intitulé « RĖGLEMENT FIXANT UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX SUR LES IMMEUBLES EXEMPTS DE TAXES FONCIĖRES POUR L'ANNÉE 2022 ET ABROGEANT LE RĖGLEMENT 2021-728 »;

2- QUE le règlement 2022-749 peut être consulté au bureau du soussigné aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À CHAMBORD, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX-MILLE-VINGT-TROIS

Directrice générale et greffière-trésorière,

Ounl Coem
Julie Caron
JC

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil, entre 8 h et 16 h le neuvième jour de janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce neuvième jour du mois de janvier de l'an deux-mille-vingt-trois.
Oulle Crem
Julie Caron
Directrice générale et greffière-trésorière,
JC

